



L'autorité organisatrice de vos transports en ile-de-france

Paris, le 24 SEP. 2007

Le Président

DPI/PFL/RL/2007-4196

Affaire suivie par : Rébecca LIBERMAN
tel. : 01.53.59.14.12

27 SEP. 2007

3401

Monsieur Denis BAUPIN

Adjoint au Maire de Paris, chargé des transports, de la circulation, du stationnement et de la voirie
Hôtel de Ville
Bureau 192
75196 PARIS RP

Monsieur le Maire, *Cher Denis*

Par courrier en date du 22 juin dernier, vous m'informez du lancement prochain d'une étude consacrée à la faisabilité technique d'utilisation des infrastructures ferroviaires pour le transport de marchandises, et je vous en remercie.

Je me félicite qu'une telle démarche d'étude soit engagée par la Ville de Paris. Le transport de marchandises par des modes alternatifs au mode routier s'inscrit dans une perspective de développement durable, de réduction des circulations routières et des émissions de gaz ; orientations majeures pour notre région francilienne.

Comme vous le soulignez à juste titre, les services du STIF ont été associés, durant l'année 2005, à la réalisation de la première partie de l'étude consacrée à la demande logistique du transport de marchandises dans Paris intra-muros. La Ville de Paris a alors esquissé la possibilité de réaliser du transport de messagerie entre Roissy-CDG et Châtelet-Les Halles via le RER B.

Tout au long de cette phase d'étude, les services du STIF ont attiré l'attention des services municipaux parisiens sur les fortes contraintes relatives au transport de marchandises via des réseaux de transport dédiés aux services voyageurs.

J'attire de nouveau votre attention sur ces contraintes qui portent notamment sur l'organisation des services, sur la sécurité des infrastructures traversées et sur le matériel roulant requis. En effet, le réseau ferroviaire francilien connaît déjà de fortes perturbations liées à la densité de l'offre et aux capacités offertes par les infrastructures. Il n'est pas acceptable que le réseau RER francilien rencontre de nouvelles sources de fragilité par la mise en œuvre de services de fret, à l'heure où les lignes de RER sont l'objet de réflexions visant à fiabiliser les infrastructures et à améliorer de manière pérenne la régularité des trains. C'est notamment le cas de l'ensemble de la ligne D du RER et du tronçon nord du RER B pour lequel sont programmés 500M€ d'investissement. Ainsi, il ne serait pas réaliste que la circulation de trains de marchandises vienne perturber la circulation des services voyageurs notamment aux heures de pointe, sur des infrastructures déjà saturées, tel le tunnel ferroviaire entre Châtelet-Les Halles et Gare du Nord. Les études devront donc démontrer qu'une solution est possible pour ne pas perturber l'exploitation des services voyageurs des RER franciliens.

Il ne serait également pas envisageable que la mise en œuvre de fret ferroviaire obère le développement de la capacité des lignes RER, dans un contexte de report modal que nous appelons tous de nos vœux.

.../...

.../...

Par ailleurs, la circulation de trains de marchandises sur un réseau dédié au transport de voyageurs nécessite une mise aux normes adéquates des infrastructures. La mise en œuvre de toute expérimentation de fret ferroviaire requiert une modification de statut des infrastructures traversées, soumises aujourd'hui au décret relatif à la sécurité des transports guidés du 9 mai 2003. Cette procédure se traduit par la réalisation d'un dossier de sécurité soumis par le STIF pour approbation à l'Etat, approbation avant laquelle la faisabilité du dispositif envisagé demeure non avérée.

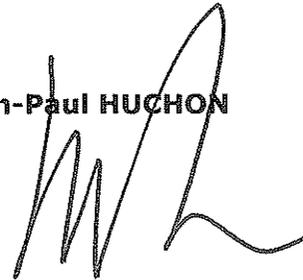
Je vous remercie de bien vouloir prendre en considération ces observations. Les services du STIF sont à votre disposition pour tout complément d'information nécessaire à la réalisation de cette étude.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

*Il n'est pas concevable de fragiliser le RER B & D
ou même de nous imposer des nuisances pour le
améliorer. Restons fidèles à nos principes.*

Amicalement,

Jean-Paul HUCHON



Copies à : Madame BARBAROUX, Directrice générale des services du Conseil régional d'Ile-de-France
Monsieur SANCHO DE COULHAC, Directeur de l'agence de développement pour Paris de la RATP
Monsieur MIGNAUW, Directeur Transilien de la SNCF
Monsieur CHAINEAUX, Directeur région Ile-de-France de RFF
Monsieur GUIMBAUD, Directeur de l'exploitation du STIF